

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUN 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt-neuf du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy – PERRAULT Stéphane – LEFORESTIER Thérèse – AUDRAIN Jean- Paul – BERHAULT David – BIEN Sophie – DURAND Marie-Lise – FAIRIER Adeline – FOURNIER Yohann – NOËL Philippe – NOËL Pierrick – RÉHEL Jean-Paul – ROBERT Séverine.

Absents excusés : HENRY Christian

Secrétaire de séance : RÉHEL Jean-Paul.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2018.
- Convention de mandat avec Lamballe Terre & Mer pour la voirie.
- Clause de revoyure du Contrat Départemental de Territoire.
- Motion de soutien à l'Agence de l'Eau.
- Décisions modificatives budgétaires.
- Demande d'acquisition d'une partie de chemin rural à la Vallée par M. Claude LAHAYE et mise à enquête publique si accord.
- Devis Cabinet ALLAIN pour bornage sentier pédestre et agrandissement parking cimetière.
- Devis MANUTAN pour jeux de cour et bancs tours d'arbres.
- Devis SOQUET pour faux plafonds cantine.
- Nouveau devis BADOUARD pour chaudière cantine.
- Questions et informations diverses :
 - Compte-rendu de la réunion des différentes commissions.
 -
- **Approbation du procès-verbal du 14 mai 2018**

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du 14 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

OBJET : Programme d'entretien de voirie rurale 2018
Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Lamballe Terre & Mer.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la création de Lamballe Terre & Mer, la communauté de communes a acté le principe d'assister les communes qui le souhaitent pour la gestion de leurs programmes d'entretien de voirie rurale. Ces programmes concernent les voiries revêtues faisant partie du domaine public communal, et situées hors agglomération.

Les travaux consistent, sur un linéaire défini par chaque commune, à procéder à la mise en œuvre d'un revêtement bitumineux ou d'un enduit superficiel, ainsi que les travaux connexes suivants :

- Curage de fossés,
- Dérasements d'accotements,
- Reprise busages en entrée de champs,
- Mise à niveau des accotements,
- Mise à niveau des ouvrages,
- Purges avant revêtements,
- Réfection signalisation horizontale.

Pour l'année 2018, les communes de Hénon, Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, Lanrelas, Plémy, Plurien, Quessoy, Rouillac, Saint Denoual, Trédias et Trémur sont intéressées pour pouvoir bénéficier d'une assistance des services de Lamballe Terre & Mer.

Conformément aux dispositions du titre premier de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée, dite loi MOP, il est proposé de confier à Lamballe Terre & Mer la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux. Ainsi, Lamballe Terre & Mer aurait en charge les missions suivantes :

- Estimation des travaux,
- Etablissement du cahier des charges de consultation des entreprises de travaux,
- Préparation, passation et notification du marché de travaux,
- Suivi des travaux,
- Gestion administrative et financière des travaux,
- Assistance à la réception des travaux et pendant l'année de parfait achèvement.

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage serait spécifiquement établie entre Lamballe Terre & Mer et les 10 communes pour leurs programmes d'entretien correspondants à l'année 2018. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, près en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à Lamballe Terre & Mer pour la gestion du programme d'entretien de voirie rurale 2018 de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage afférente, annexée à la délibération, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

OBJET : Revoyure du Contrat Départemental de Territoire 2016-2020

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de délibération validant les modifications apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020 suite à la revoyure à mi-parcours et autorisant le Maire à signer l'avenant actualisant le contrat initial.

Il rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, constitue désormais l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires.

Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Lamballe Communauté, CC Côte de Penthièvre, CC Arguenon Hunaudaye, CC Pays de Moncontour, CC Pays de Duguesclin, une enveloppe financière globale d'un montant de 7 304 866 € a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d'investissement.

Conformément à l'article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat.

Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, et après concertation avec le Conseil départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé
- la présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

Pour mémoire, le montant accordé à notre commune en 2016 est de 72 284 € pour l'aménagement du centre bourg et reste inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020,
- **VALIDE** l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Lamballe Terre & Mer, présenté par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE**, sur ces bases, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil départemental, l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

OBJET : Motion de protestation sur la diminution des crédits de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

L'Agence de l'eau informe le Conseil que l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre de l'eau.

Elle rappelle que des engagements ont été pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux et qu'il y a une nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages.

Il convient de rappeler le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin.

Cela nécessite de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau.

Or, la loi de finances pour 2018 amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10^{ème} programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11^{ème} programme (292 millions d'euros d'aide par an), alors que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10^{ème} programme pluriannuel d'intervention.

Le Conseil prend acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin.

Il souligne la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11^{ème} programme pluriannuel d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- MANIFESTE son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leur preuves depuis cinquante ans.
- EXIGE que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^{ème} programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.
- CONTESTE l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2017.
- EXIGE que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11^{èmes} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention.
- SOUHAITE que le comité de bassin Loire-Bretagne participe aux Assises de l'eau et ATTEND que ces Assises abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever.
- AUTORISE le Maire ou son Adjoint à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

La présente motion sera transmise au Premier ministre, au Ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

OBJET : Demande d'acquisition d'une partie de chemin rural à la Vallée par M. Claude LAHAYE et mise à enquête publique

M. Claude LAHAYE du Beaujosse en SÉVIGNAC a déposé une demande pour la cession d'une partie du CR 129, limitrophe de sa propriété à la Vallée et qui a été retiré de sa propriété lors des opérations de remembrement. Ignorant cette situation, il a fait enrober ce terrain à ses frais.

Afin de régler au mieux cette situation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lui vendre ce terrain dans les conditions suivantes :

- Les frais d'acte notarié, d'environ 250 € par acte, sont à la charge de l'acquéreur.
- Les frais de bornage sont à la charge du vendeur, soit 936,00 € TTC.
- Les frais d'enquête (parution des avis d'enquête, vacations du commissaire-enquêteur) sont à la charge du vendeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE la mise à enquête publique pour désaffectation de la partie du chemin rural n° 129 et sa cession à un particulier (le commissaire-enquêteur sera désigné à partir de la liste départementale fournie par la préfecture).
- AUTORISE la vente de la partie du CR 129 à M. Claude LAHAYE.
- FIXE le prix de vente à 936 €.
- AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de Maître Nathalie ROULET, Notaire à BROONS ainsi que toutes les pièces relatives à l'enquête publique et à la vente.

OBJET : Devis SCP ALLAIN pour le bornage du sentier pédestre et l'agrandissement du parking du cimetière

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis présenté par le cabinet de géomètres SCP ALLAIN de DINAN pour le bornage du sentier pédestre et l'agrandissement du parking du cimetière qui s'élève à 1 240 € HT (1 488 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis présenté par le cabinet de géomètres SCP ALLAIN de DINAN.

OBJET : Décisions modificatives budgétaires n° 1 – 2 et 3

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les modifications budgétaires qui vont être nécessaires sur le Budget principal de la commune :

- Décision modificative n° 1

En 2016, la location de la salle des fêtes (184.07 €) a été facturée 2 fois, l'une au nom de M. LAVENIR Yoann, l'autre au nom de sa compagne, Mme EUDES Laëtitia.

Pour annuler cette opération, nous devons établir un mandat d'annulation de titres à l'article 673 sur lequel aucun crédit budgétaire n'a été prévu cette année.

Il propose transférer 200 € de l'article 6553 (contingent incendie) pour lequel la prévision a été supérieure au besoin sur l'article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs).

- Décision modificative n° 2

L'achat du désherbeur mécanique, soit 5 040 € TTC, n'a pas été prévu au BP 2018.

Il propose les écritures suivantes :

- 5 100 € en dépenses à l'article 2188 – programme 47 « Local Technique ».
- 1 680 € en recettes (subvention de la Région) à l'article 1322.
- 1 260 € en recettes (remboursement de la commune de TRÉDIAS) à l'article 2188.

- Les 2 160 € manquants peuvent être prélevés sur l'article 2313 – programme 32 « Mairie » sur lequel ont été prévus 14 000 € pour l'accessibilité PMR déjà inclus dans le programme 65 « Accessibilité voirie et bâtiments communaux ».
- Décision modificative n° 3

3 000 € ont été prévus au Budget primitif pour l'installation de poteaux et d'un filet pare-ballons au terrain de foot.

Monsieur le Maire rappelle les termes du devis de NERUAL présenté en conseil municipal le 14 mai pour un filet de 7 mètres de hauteur :

Fourniture : 3 570 € HT - Pose : 3 800 € HT – Frais de port : 190 € HT

Total : 7 560 € HT (9 072 € TTC).

La pose n'avait pas été prévue dans un premier temps mais, compte-tenu de la hauteur, les agents communaux ne disposent pas du matériel leur permettant de travailler en toute sécurité. Il propose de transférer les 6 100 € manquants de l'article 2313 - programme 32 « Mairie » sur l'article 2315 - programme 64 « Terrain de Foot ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable aux décisions modificatives n° 1 – 2.

Il est également soumis de contacter Lamballe Terre & Mer pour s'inscrire dans son programme de plantations.

OBJET : Remplacement de l'ordinateur de la mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'ordinateur, poste principal du secrétariat, date de 2010 et présente de sérieux signes de fatigue.

Un devis a été présenté par A.E.I. Services de Broons pour un montant de 1 056.79 € hors taxe (1 268.16 € TTC). L'écran actuel et le clavier sont conservés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis proposé par A.E.I. Services.

OBJET : Pièces détachées pour jeux de cour et installation de bancs tours d'arbres

Monsieur le Maire et Séverine ROBERT présentent dans un premier temps la proposition de MANUTAN :

- Banc soleil tour d'arbre :	2 373.09 € HT
- Ensemble de pièces détachées pour jeu citadelle :	911.53 € HT
- Kit dalles struc citadelle le rempart – 35 mm :	<u>2 021.26 € HT</u>
Total :	5 305.88 € HT
	6 367.06 € TTC

Variante :

- Sol amortissant 37.4 m ² + 12 m ²	4 706.44 € HT
	5 647.73 € TTC

Une 2^{ème} solution a été proposée par Ludovic RENAULT pour les bancs tour d'arbre : fourniture des matériaux et construction des bancs auprès de la SA TOY-BRETAGNE et mise en place par ses soins, bénévolement, avec l'aide de Bruno.

Coût des matériaux : 1 000.00 € HT x 3 unités = 3 000.00 € HT, soit 3 622.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT la proposition de MANUTAN pour le sol amortissant à 4 706.44 € HT (5 647.73 € TTC).
- RETIENT le devis de la SA TOY-BRETAGNE pour les tours d'arbres à 3 000 € HT (3 622.00 € TTC).

Et, par 10 voix pour et 3 abstentions,

- DÉCIDE d'attendre un an pour l'achat des pièces détachées du jeu citadelle, une voix étant pour le remplacement dès cette année.

OBJET : Devis SOQUET pour faux plafonds cantine

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis proposé par la SARL SOQUET de MERDRIGNAC pour le remplacement des dalles des faux plafonds pour la salle à manger et le bureau (2 112.00 € HT) et le remplacement de l'isolation (2 781.60 € HT), soit l'ensemble 5 872.32 € TTC.

Il rappelle que le précédent devis ne comprenait pas une épaisseur d'isolation suffisante pour prétendre aux aides C2E.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis proposé par la SARL SOQUET de MERDRIGNAC pour un montant de 5 872.32 € TTC.

OBJET : Nouveau devis BADOUARD pour chaudière cantine

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau devis de l'entreprise BADOUARD de BROONS pour le remplacement de la chaudière de la cantine scolaire.

Son montant est de 5 036.00 € HT - 6 043.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis de l'entreprise BADOUARD de BROONS pour le remplacement de la chaudière de la cantine scolaire.

OBJET : Questions et informations diverses :

- Avancement des travaux :

Présentation par Stéphane PERRAULT, Yohann FOURNIER et Guy CORBEL.

- o Lotissements de l'Abbaye et du Puits Gaulois

Les travaux du lotissement de l'Abbaye sont terminés.

Ceux du lotissement du Puits Gaulois ont débuté aujourd'hui. La fin des travaux de 1^{ère} phase est prévue pour octobre.

- TNC – Projet de rénovation

Le cahier des charges a été rédigé par l'ADAC pour l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre.

- Enfouissement des réseaux de la rue des Fontaines

Le démarrage des travaux est prévu pour début juillet (les travaux doivent être achevés pour la fin de l'année, condition impérative pour obtenir les aides C2E.

- Commission voirie :

Présentation par Guy CORBEL.

. Devis fauchage :

- TOXÉ Florian – QUÉDILLAC : 8 879.00 € HT (10 654.80 € TTC)
(comprend 1 première intervention en mai)
- LECHEVESTRIER – ST-JOUAN : 8 700.00 € HT (10 440.00 € TTC)
(ne comprend pas 1 première intervention en mai)

Le conseil retient le devis de Florian TOXÉ.

. Devis piège à eau au 8 le Menu-Bois (entrée cour PRÉAUCHAT Pascal) :

Le conseil retient le devis de la SARL CLÉMENT, soit 1 732.50 € HT (2 079.00 € TTC)

. Devis curages divers :

- SARL CLÉMENT : Présentation des différents tarifs proposés en HT
 - Curage fossés avec pelle à chenille : 88.00 € / heure + 0.64 € / ml
 - Levage de pont d'entrée de champ : 12.50 € l'unité
 - Transfert d'engin entre chaque chantier : 28.00 € l'unité
 - Transport curage – camion + benne TP : 74.89 € / heure
- SARL MENGUY ROUILLÉ : Présentation des différents tarifs proposés en HT
 - Travaux pelle à pneus 14T – curage et divers : 69.00 € / heure
 - Travaux pelle à chenilles 18T – curage et divers : 90.00 € / heure
 - Travaux de curage sans évacuation : 0.50 € / mètre
 - Travaux de curage avec évacuation : 0.69 € / mètre
 - Transport + marchandises (0/31.5 primaire 0/80) : 11.00 € / tonne

Le conseil retient le devis de la SARL MENGUY ROUILLÉ.

. Devis SARL CLÉMENT pour travaux divers :

- Pose d'un siphon à la salle des fêtes 635.00 € HT
 - Drainage en pied de mur au Clairay (maison GRENIER), mise en place d'un regard béton et tranchée drainante 1 448.00 € HT
 - Fourniture et pose d'une tranchée tuyau PVC à la Ville es Piron (maison LEBRET Philippe), regard béton et réfection enrobé (suite à problème d'écoulement des eaux pluviales) 937.50 € HT
- 3 020.50 € HT (3 624.60 € TTC)

Le conseil retient ce devis.

. Devis SARL CLÉMENT pour :

- Réseau eaux usées « la Rouelle » (maison neuve MARCELLINI/THOMAS) –
tranchée, boîte de branchement, remise en état chaussée (Budget annexe
Assainissement) 2 285.00 € HT (2 742.00 € TTC)
- Réseau eaux pluviales « la Benâte » (propriété LÉCUYER Philippe) suite à orage
1 413.00 € HT (1 695.60 €)

Les montants semblant élevés, le conseil décide de consulter une autre entreprise.

- Commission bâtiments communaux :

Présentation par Thérèse LEFORESTIER.

Un devis a été fourni par LABEL TABLE pour l'achat de :

- 10 tables pliantes (1200 x 800) : 1 590.00 € HT
 - 1 chariot stockage tables : 310.00 € HT
- 1 918.83 € HT (2 302.60 € TTC)

Le conseil valide ce devis.

- Commission affaires scolaires et personnel communal :

Présentation par Séverine ROBERT.

- o Lecture du compte-rendu du Conseil d'école
- o Propositions des fiches de poste pour la rentrée

Suite à la suppression des TAP pour la rentrée 2018, les nouvelles fiches de poste ont été étudiées et validées par la commission puis remises à chaque agent concerné.

- Prochaines réunions du Conseil Municipal :

Lundis 10 septembre – 8 octobre – 5 novembre et 3 décembre 2018.

- Prochaines permanences :

15/09 : Stéphane

22/09 : Franck

29/09 : Thérèse

06/10 : Guy

13/10 : Stéphane

20/10 : Franck

27/10 Thérèse

03/11 : Guy

17/11 : Stéphane

24/11 : Franck

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.